

**GRANDLYON**  
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS**  
**DU BUREAU**

Bureau du **15 novembre 2010**

Décision n° **B-2010-1926**

commune (s) : Bron

objet : Acquisition des lots n° 116 et 110 dépendant du bâtiment A6 de la copropriété La Caravelle située 356, route de Genas et appartenant aux époux Cherrad

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

**Rapporteur** : Monsieur Barral

**Président** : Monsieur Jacky Darne

Date de convocation du Bureau : lundi 8 novembre 2010

Secrétaire élu : Madame Dounia Besson

Compte-rendu affiché le : mardi 16 novembre 2010

Présents : MM. Collomb, Darne J., Da Passano, Mmes Elmalan, Guillemot, MM. Charrier, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Mme Peytavin, M. Blein, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, David G., Sangalli.

Absents excusés : MM. Buna (pouvoir à M. Charles), Philip (pouvoir à M. Darne J.), Passi.

Absents non excusés : MM. Bret, Reppelin, Daclin, Arrue, Mme Dognin-Sauze, MM. Bouju, Vesco, Julien-Laferrière, Imbert A., Lebuhotel.

**Bureau du 15 novembre 2010****Décision n° B-2010-1926**

commune (s) : Bron

objet : **Acquisition des lots n° 116 et 110 dépendant du bâtiment A6 de la copropriété La Caravelle située 356, route de Genas et appartenant aux époux Cherrad**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

**Le Bureau,**

Vu le projet de décision du 4 novembre 2010, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.1.

Dans le cadre de l'opération de renouvellement urbain (ORU) du quartier Terrailon à Bron, la Communauté urbaine de Lyon souhaite acquérir un appartement de type F4 situé au 2° étage du bâtiment A6, escalier 6 de la copropriété La Caravelle, formant le lot n° 116 avec les 255/100 000 des parties communes générales attachés à ce lot ainsi qu'une cave située au sous-sol du même bâtiment, portant le numéro 110 au plan des caves, formant le lot n° 110 avec les 5/100 000 des parties communes générales, situé 356, route de Genas à Bron et appartenant aux époux Aïchouche Regig et Laïd Cherrad.

Aux termes du compromis, madame Aïchouche Regig et monsieur Laïd Cherrad céderaient les biens en cause au prix de 89 000 €, auquel s'ajoute une indemnité de emploi de 9 900 €, soit un total de 98 900 €.

Cette acquisition fera l'objet d'un financement en partenariat avec l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU) sur la base du taux maximum autorisé ;

Vu ledit dossier ;

Vu l'avis de France domaine rendu le 4 mars 2010 ;

**DECIDE**

**1° - Approuve** l'acquisition par la Communauté urbaine, pour un montant de 98 900 € -indemnité de emploi de 9 900 € comprise- des lots n° 116 et 110 dépendant du bâtiment A6 de la copropriété La Caravelle située 356, route de Genas à Bron et appartenant aux époux Aïchouche Regig et Laïd Cherrad, dans le cadre de renouvellement urbain (ORU) du quartier Terrailon.

**2° - Autorise** monsieur le Président à accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à la régularisation de cette acquisition.

**3° - La dépense** totale correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale B1 - Favoriser la mixité, individualisée sur l'opération n° 0827, le 21 juin 2005 pour un montant de 41 872 197 €.

**4° - Le montant** à payer en 2011 sera prélevé sur les crédits à inscrire au budget principal de la Communauté urbaine - compte 213 200 - fonction 824, à hauteur de 98 900 € pour l'acquisition et de 2 200 € pour les frais d'acte notarié.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,

**Reçu au contrôle de légalité le : 16 novembre 2010.**